



R É G I O N C O R S E
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

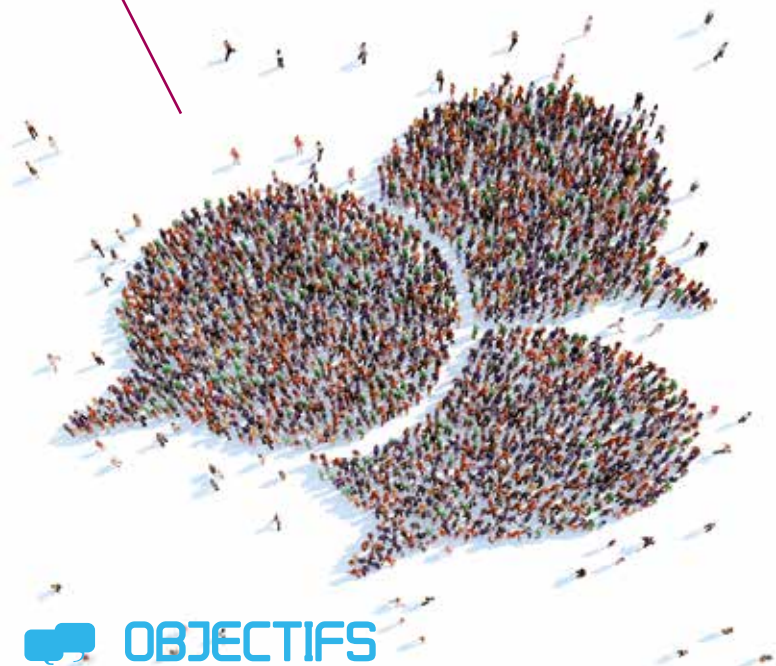


Développer, améliorer, encourager les composantes
du dialogue social dans les entreprises artisanales



Accord du 12 décembre 2001 sur le développement du dialogue social dans
l'artisanat Etendu - JO du 3-5-2002 - 80 n° 2002-01

L'Union professionnelle artisanale (UPA) et les cinq confédérations syndicales CFDT,
CFE- CGC, CFTC, CGT et CGT-FO ont conclu, le 12 décembre 2001, un accord relatif au
« développement du dialogue social dans l'artisanat ».



OBJECTIFS

Salariés

- Développer l'information et la sensibilisation sur les dispositions conventionnelles

Employeurs

- Informer et sensibiliser les chefs d'entreprises à la gestion des ressources humaines (compétences, qualification, temps de travail, sécurité, formation,...)
- Trouver des solutions avec les organisations syndicales de salariés sur les difficultés de recrutement
- Valoriser les métiers de l'artisanat

COMPOSITION

La CPRIA est composée paritairement de salariés et d'employeurs

Représentants de salariés

Trois sièges sont attribués à chacune des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Représentants d'employeurs

Autant de sièges sont attribués à l'(ou aux) organisation(s) professionnelle(s) d'employeurs représentative(s) au niveau national et interprofessionnel.

MISSIONS

- Donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles
- Apporter des informations, débattre et rendre tout avis utile, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois dans les entreprises de - 11 salariés visées par le présent accord
- Contribuer à la prévention des conflits
- Faciliter l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives
- Réaliser un bilan annuel d'activités



DISPOSITIF D'ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

PROXIMEO regroupe de nombreuses offres (vacances, culture, loisirs etc.) ouvertes aux salariés de l'artisanat et aux chefs d'entreprise

PROXIMEO est accessible via une application mobile et sur internet :

www.proximeo-france.fr



CPRIA

R É G I O N C O R S E
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

Tél. : 04 95 23 53 13
cpria.corse@gmail.com